

**COMPTE-RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2017**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le 22 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2017.

**PRÉSENTS** : Jacques LYS, Stéphane BREUIL, Monique RENAUD, Christelle JEANPERT, Michel-Claude RENAULT, Sylvie MAYEUR, Claude ALBANESE, Bernard MARIE-TRIDEAU, Patrick JEULIN, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Jacky DUPRÉ (pouvoir à Bernard MARIE-TRIDEAU), Monique LENORMAND (pouvoir à Jacques LYS), Véronique BESNIER (pouvoir à Diane BRÉJON), Raymond COUPLET, Evelyne DEVIERRE, Gwénaëlle GUÉLIN, Dominique VAUVELLE.

**ABSENTE** : Pauline GROUSSET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monique RENAUD.

---

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 FÉVRIER 2017 :**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 / CM 22-03-2017	<b>Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement – Convention d'objectifs.</b>
-------------------	---

(Rapporteur : Sylvie MAYEUR)

Dans le cadre des évolutions de compétences liées à la loi NOTRe, et conformément à la décision du Conseil Communautaire du 16 décembre 2016, la CARA a défini l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale ».

L'exercice de cette compétence passe donc par l'élaboration d'un schéma communautaire en faveur des familles dans leur environnement, se déclinant à partir de deux orientations politiques :

- contribuer à la qualité de vie des familles,
- permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Ce schéma doit participer activement à l'attractivité du territoire et la CARA souhaite impliquer fortement les collectivités.

Pour ce faire, la CARA propose une convention d'objectifs d'une durée d'une année, par laquelle les parties conviennent de projets communs tendant à répondre aux deux orientations politiques précitées et à la signature de laquelle est soumise la participation financière de l'intercommunalité.

L'aide financière ainsi allouée se répartit comme suit :

- l'accompagnement et le soutien à la parentalité .....14 000 €
- la mise en œuvre d'une politique d'information jeunesse .....2 800 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la CARA et la commune de BREUILLET, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'objectifs.

2 / CM 22-03-2017	<b>Affaires générales – Convention avec le Département de la Charente-Maritime relative à la réalisation d'études pour l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la Route Départementale n° 140 (côté Taupignac).</b>
-------------------	---

*Délibération annulée.*

3 / CM 22-03-2017	<b>Finances – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : travaux de rénovation extérieure de la mairie.</b>
-------------------	---

*(Rapporteur : Stéphane BREUIL)*

Objet de l'opération :

L'opération consiste à procéder à la rénovation extérieure de la mairie.

Objectifs de l'opération :

- réhabiliter la façade de la mairie,
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Constat actuel :

L'ossature bois de la façade est très dégradée en pied. Les menuiseries sont anciennes et non conformes aux règles d'accessibilité (passage inférieur à 0,90 m). La façade demande des réparations au niveau des pierres d'encadrement des ouvertures. Enfin, les gouttières sont trop vétustes pour être conservées.

Objet des travaux : restauration de la façade :

- remplacement des menuiseries pour mise en conformité avec les règles d'accessibilité par suppression d'un poteau bois,
- remplacement de l'ensemble des pieds de poteaux bois par un support béton,
- remise en peinture des poteaux bois,
- remplacement et/ou réparation des pierres d'angle et d'encadrement des ouvertures, suppression des pièces métalliques scellées,
- nettoyage, brossage et petites réparations de l'ensemble de la façade, badigeon de lait de chaux,
- remplacement des gouttières en zinc.

Le montant des travaux s'élève à 22 628,10 € HT.

La réalisation des travaux est prévue au cours des mois de septembre et octobre 2017.

Plan de financement :

ÉTAT - DETR	25 %	5 657,03 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	25 %	5 657,03 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	50 %	11 314,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>22 628,10 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 5 657,03 € au titre de l'année 2017 et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

<b>4 / CM 22-03-2017</b>	<b>Finances – Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes dans le cadre des travaux de rénovation extérieure de la mairie.</b>
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Objet de l'opération :

L'opération consiste à procéder à la rénovation extérieure de la mairie.

Objectifs de l'opération :

- réhabiliter la façade de la mairie,
- favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Constat actuel :

L'ossature bois de la façade est très dégradée en pied. Les menuiseries sont anciennes et non conformes aux règles d'accessibilité (passage inférieur à 0,90 m). La façade demande des réparations au niveau des pierres d'encadrement des ouvertures. Enfin, les gouttières sont trop vétustes pour être conservées.

Objet des travaux : restauration de la façade :

- remplacement des menuiseries pour mise en conformité avec les règles d'accessibilité par suppression d'un poteau bois,
- remplacement de l'ensemble des pieds de poteaux bois par un support béton,
- remise en peinture des poteaux bois,
- remplacement et/ou réparation des pierres d'angle et d'encadrement des ouvertures, suppression des pièces métalliques scellées,
- nettoyage, brossage et petites réparations de l'ensemble de la façade, badigeon de lait de chaux,
- remplacement des gouttières en zinc.

Le montant des travaux s'élève à 22 628,10 € HT.

La réalisation des travaux est prévue au cours des mois de septembre et octobre 2017.

Plan de financement :

ÉTAT - DETR	25 %	5 657,03 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	25 %	5 657,03 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	50 %	11 314,04 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>22 628,10 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'aide à la revitalisation des petites communes et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

<b>5 / CM 22-03-2017</b>	<b>Finances – Demande de subvention au Département de la Charente-Maritime dans le cadre des travaux de réfection de l'éclairage et de câblage informatique des classes de l'école élémentaire.</b>
--------------------------	---

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

Objet de l'opération :

L'opération consiste à procéder à des travaux de réfection des luminaires de six classes et à la création d'un réseau de câblage informatique à l'école élémentaire.

Constat actuel :

- Les connexions actuelles s'effectuent par wifi pour l'ensemble des postes et saturent le système. La création d'un réseau câblé permettra un fonctionnement optimal.
- Les luminaires existants sont vétustes.

Objet des travaux :

- création d'un réseau de câblage informatique pour desservir les salles de classe et le bureau de direction,
- remplacement des luminaires des salles de classe.

Le montant des travaux s'élève à 13 386,69 € HT.

La réalisation des travaux est prévue au cours du mois de juillet 2017.

Cette opération est éligible à la participation du Département de la Charente-Maritime au titre du Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du premier degré. Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter cette aide financière qui peut s'élever à 30 % du montant hors taxes des travaux.

Plan de financement :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL	30 %	4 016,00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	70 %	9 370,69 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>13 386,69 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

<b>6 / CM 22-03-2017</b>	<b>Finances – Demande de subvention au titre du Fonds de répartition du produit des amendes de police dans le cadre de la création d'un parking en centre-bourg.</b>
--------------------------	--

(Rapporteur : Stéphane BREUIL)

En 2016, la commune a procédé à l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n° 2957 (578 m<sup>2</sup>) sise en centre-bourg, dans l'objectif d'y réaliser un parking d'une capacité d'environ 30 places.

Le montant des travaux s'élève à 42 740,60 € HT.

La réalisation des travaux est prévue au cours du mois de juin 2017.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du Fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière (fonds géré par l'État dont la répartition est assurée par le Département de la Charente-Maritime), pouvant s'élever à 40 % du montant des travaux.

Plan de financement :

Fonds de répartition du produit des amendes de police	40 %	17 096,24 €
Autofinancement communal	60 %	25 644,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>42 740,60 €</b>

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement prévisionnel présenté, dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2017, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier de demande de subvention.

<b>7 / CM 22-03-2017</b>	<b>Finances – Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale.</b>
--------------------------	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'administration du CCAS de BREUILLET a procédé au vote de son compte administratif de l'année 2016 et au vote de son budget primitif 2017 lors de sa dernière réunion en date du 15 mars 2017.

Compte tenu des résultats cumulés largement excédentaires de ce budget, Monsieur le Maire propose de réduire le montant de la subvention annuelle à 2 000 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, attribue une subvention d'un montant de 2 000 € au CCAS de la commune de BREUILLET.

8 / CM 22-03-2017	<b>Urbanisme – Intégration au domaine public communal du lotissement « Le domaine de la Grange ».</b>
-------------------	---

Le lotissement « Le Domaine de la Grange » est une propriété privée dont les colotis ont sollicité l'intégration dans le domaine public communal.

La commission communale « Travaux de voirie, Bâtiments communaux, Commissions de sécurité » a procédé à une visite des lieux le 7 février 2017 et a émis un avis favorable à l'intégration au domaine public communal, compte tenu du respect du cahier des charges imposé par la collectivité.

Le dossier présenté par l'Association de propriétaires « Le Domaine de la Grange » comprend l'ensemble des attestations de conformité des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, télécommunications, éclairage public).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le transfert amiable de la voirie du lotissement « Le Domaine de la Grange », d'un linéaire de 254 mètres, composée de la parcelle cadastrée section G n° 2036, d'une superficie de 3 159 m<sup>2</sup> à la commune, et classe celle-ci dans le domaine public communal, accepte le transfert amiable de l'ensemble des réseaux et espaces verts afférents à la voirie, accepte la cession de la parcelle cadastrée section G n° 2036 pour l'euro symbolique et autorise M. Stéphane BREUIL, en qualité de 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer l'acte administratif à intervenir.

#### **Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal :**

N°	Date	Objet	Montant
2017 / 02	01/03/2017	Accueil Périscolaire – travaux de rénovation / extension : avenant pour fourniture d'un chauffe-eau. <i>Ets DELAGE Sarl – Royan</i>	161,65 € (HT) (193,98 € TTC)
2017 / 03	01/03/2017	Salle Multiculturelle : proposition et convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité <i>ENEDIS – La Rochelle</i>	2 925,94 € HT (3 511,13 € TTC)
2017 / 04	07/03/2017	Salle Multisports : remplacement de deux extracteurs. <i>DALKIA – Aytré</i>	2 849,62 € HT (3 419,54 € TTC)
2017 / 05	07/03/2017	Construction de la Salle Multiculturelle	1 270 323,27 € HT
		1 - Gros œuvre : ALM ALLAIN 17100 Saintes	284 549,91 €
		2 - Fondations spéciales : TEMSOL 33370 Mérignac	41 506,00 €
		3 - Charpente acier : BOUQUET 17250 Saint-Porchaire	68 167,02 €
		4 - Étanchéité : SOPREMA 17100 Saintes	44 978,49 €

	5 - Menuiserie bardage bois et parquet : VIVANBOIS 17260 Gémozac	207 089,10 €
	6 - Couverture bardage zinc : TOITURE PRO 17460 Thénac	64 269,02 €
	7 - Menuiseries extérieures : REGONDEAU 17320 Marennes	47 500,00 €
	8 - Doublage / Cloisons / Plafonds : GAULT 17260 Jazennes	87 534,86 €
	9 - Revêtements de sols / Faïence : NEAU BELLUTEAU 17120 Grézac	60 668,30 €
	10 - Peinture : RENOUE REDONDEAU 17100 Saintes	30 885,39 €
	11 - Électricité : BEAUFILS 17100 Fontcouverte	80 425,45 €
	12 - Plomberie / CVC / Chauffage : DUPRÉ 17100 Saintes	135 322,38 €
	13 - Scénographie : GESTE SCÉNIQUE 79260 La Crèche	10 880,00 €
	14 - VRD : COLAS – Agence David 17200 Royan	106 547,35 €

Séance levée à 21 h 20  
Affichage le 28/03/2017

Le Maire,  
Jacques LYS